

— LA —

SEMAINE RELIGIEUSE

— DE MONTREAL —

SOMMAIRE

I Au prône. Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Prières des Quarante-Heures. — III Correspondance romaine. — IV M. l'abbé Curotte à Rome. — V Feu M. E.-G. Viger, p. s. s. — VI La plus précieuse relique du monde. — VII Société d'une messe. — VIII Une association catholique anglo-saxonne. — IX Aux prières.

AU PRONE

Le dimanche 27 décembre

On annonce :

Le premier vendredi du mois ;

On chante :

En certains diocèses, le Te Deum, (voir le No précédent).

OFFICES DE L'ÉGLISE

Le dimanche 27 décembre

Messe de saint Jean, *double* ; mém. des deux Oct. (Noël et S. Etienne) ; préf. de Noël. — II vêpres de Noël, *double* ; depuis le capitule, de saint Jean ; mém. des saints Innocents et des deux Oct.

TITULAIRES D'ÉGLISES PAROISSIALES

Le dimanche 3 janvier

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Du 3 janvier, sainte Geneviève.

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (Batiscan).

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Du 3 janvier, sainte Geneviève (Berthier).

Le mercredi, 6 janvier

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — De ce jour, l'Épiphanie.

J. S.

Prières des Quarante-Heures

DIMANCHE,	27	DÉCEMBRE	—	Juvéat de Terrebonne.
MARDI,	29	"	—	Scours Grises, à Saint-Jean.
JEUDI,	31	"	—	Juvéat des Clercs de Saint-Viateur.
SAMEDI,	2	JANVIER	—	Noviciat des Pères Jésuites.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 1er décembre 1908.



EXPOSITION des objets destinés au culte offerts au Souverain-Pontife, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, par des fidèles et des associations catholiques du monde entier, a été une magnifique manifestation de foi et d'amour envers le Saint-Sacrement de l'autel. Il y avait certes, parmi ces objets, des ostensoirs, calices et ornements de grande valeur, mais l'ensemble était plutôt modeste. On a voulu faire au pape un don pratique, en lui permettant de faire un plus grand nombre d'heureux et de rehausser la splendeur du culte en bien des endroits où l'on manquait presque du nécessaire. Cette note est bien le cachet de cette exposition particulière, qui primitivement devait être renfermée dans les limites de la galerie des Cartes géographiques au Vatican, et a dû, vu le nombre des envois, se déverser sur les salles voisines. L'encombrement sur les derniers jours a été même tel, qu'on a dû se borner à placer les objets suivant leur ordre d'arrivée sans pouvoir les joindre à l'exposition spéciale de chaque nation. Il en est résulté un peu de confusion pour le visiteur, mais cette confusion même était à la louange de la charité des fidèles et de leur amour envers la sainte Eucharistie.

— Les dons de l'aristocratie romaine occupaient la première place ; on y remarquait un magnifique ostensoir, un thabor pour l'exposition du Saint-Sacrement et une grande quantité de chasubles. Après venaient les dons des Dames de l'Adoration Perpétuelle à Rome. On y comptait 50 voiles huméraux, 30 chasubles latines, et, ce qui est à noter, 8 ornements pour le rite oriental. Tous portaient les armes pontificales. Après, on trouvait l'Autriche où l'Association des Dames de l'Adoration Perpétuelle est très florissante ; et ensuite la Pologne dont l'exposition n'était pas inférieure à la précédente.

— On connaît l'activité religieuse de la Belgique, les efforts qu'elle a faits pour reconquérir une législation catholique, les magnifiques résultats qu'elle a donnés, et sa grande charité pour le Souverain-Pontife. Son exposition était si considérable, si variée, qu'elle aurait pu faire une salle à part. La France suivait la Belgique, mais son exposition ne valait pas la précédente. On n'est pas organisé en France pour ces expositions, et d'autre part nombreux avaient été les dons envoyés directement au Souverain-Pontife et qui ne figuraient point, le pape les ayant déjà distribués. La Bavière avait donné de nombreux objets destinés aux églises pauvres ; et parmi eux on remarquait ceux donnés par la Congrégation de Notre-Dame de Sion, qui a eu un si grand développement et possède des maisons dans presque tous les pays du monde. Les catholiques hollandais avait aussi dans cette exposition une place remarquable par le nombre et la variété des objets. Ils provenaient soit des différents diocèses de Hollande, soit des colonies hollandaises qui avaient tenu à se joindre à la mère-patrie dans cet hommage jubilaire. L'Irlande et l'Angleterre étaient largement représentées, et dans leur section on voyait 150 missels très bien reliés destinés aux églises de campagne. Mais ce qu'on admirait surtout c'étaient des dentelles en grand nombre splendides comme facture, et des toiles excessivement fines destinées aux linges qui servent au saint Sacrifice. L'Italie suivait, et son exposition était considérable, consolant ainsi le Souverain-Pontife en lui montrant que sa patrie tenait à être des premières dans cette manifestation en l'honneur de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

— Les dons du Brésil avaient été placés dans la loge Mantovani et parmi eux Mgr Amorini, de Rio de Janeiro, avait envoyé trois cents volumes sur cette ville. C'est un cadeau qui passera à la bibliothèque Vaticane et en formera une section d'autant plus précieuse qu'elle était plus difficile à réunir. Les républiques sud-américaines avaient aussi leur place.

— Dans l'exposition des Etats-Unis on remarquait un calice en or massif orné de pierres précieuses, don de l'Association de l'Adoration perpétuelle des dames de Philadelphie. L'Afrique même avait des objets pour la représenter : Alexandrie d'Egypte et les îles du Cap Vert les avaient envoyés. Le diocèse de Maitland en Australie envoyait des dons de ce continent lointain où la vie catholique a pris depuis un demi-siècle une si grande expansion. La Mongolie orientale de même avait donné des objets destinés au culte et qui attireraient l'attention des visiteurs par leur ornementation, toujours délicate, mais qui s'accorde peu avec ce que nous appelons les critères de la beauté tels que nous nous les sommes formés. La Chine terminait cette exposition par de nombreux tissus à grands ramages, or et soie, qui en Chine servent à la décoration des appartements, mais sont destinés à faire des chasubles et des chapes qui ne manqueront pas d'originalité, et uniront les nations les plus lointaines dans un hommage au Christ.

— On pourrait croire que l'exposition est close. Il n'en est rien. Comme je le disais en commençant, au moment de la clôture pour la réception des envois, ceux-ci sont arrivés en si grand nombre qu'il a fallu prendre à la hâte des salles voisines et les y installer. Le diocèse de Kalocsa en Hongrie cotoyait celui de Valence en France, voisinait avec la Pologne et donnait la main à l'Irlande et à l'Espagne. Cette dernière nation si catholique, non contente de son premier envoi, en avait fait un second pour le compléter en quelque sorte.

— Certes ces quelques mots ne peuvent servir à donner une idée de cette exposition vaticane. On pourrait y consacrer plus d'une centaine de pages si l'on voulait faire ressortir comment chaque nation interprète avec son génie spécial les objets destinés au culte. Ne prenant que la forme des chasubles nous y voyons la chasuble française, si raide dans ses mouvements,

avec cette grande croix dans le dos qui ne saurait d'ailleurs s'accorder avec la souplesse du tissu. Les Espagnols ont transporté, sans qu'on puisse en trouver la raison, dans le dos cette forme française appelée irrespectueusement boîte de violon. La chasuble romaine est bien mieux comprise et elle se rapproche davantage de son ancêtre qui était la chasuble formant manteau et entourant tout le corps. Cette dernière forme, dite gothique ou moyen-âge, est assez adoptée en Autriche et a en France de nombreux adhérents isolés. Seul le diocèse de Moulins, de par ses statuts faits par Mgr de Dreux-Brézé, doit adopter cette forme à l'exclusion de toute autre.

— Nous trouvons la même différence dans les voiles huméraux. En Italie ils sont très amples et très souples, et suivant la rubrique c'est avec eux qu'on prend l'ostensoir. En France, on a d'abord rapetissé le voile de façon à en faire une écharpe puis on l'a surchargé tellement d'ornements, on a adopté des tissus tellement lourds qu'il était matériellement impossible de prendre le Saint-Sacrement. Mais les marchands, qui ne sont pas assez surveillés par l'autorité ecclésiastique et font véritablement la mode, ont imaginé de tailler dans la doublure des poches intérieures avec lesquelles on saisit l'ostensoir, ce qui est tout-à-fait contraire au Cérémonial des Évêques, et même à la simple convenance. Ce voile est fait précisément pour porter le Saint-Sacrement, et une doublure n'est point un voile huméral.

— Quant aux calices, il y en avait de toutes les formes et de tous les calibres. A la simple inspection il était facile de voir quel était le pays de provenance. Un calice français se distingue parfaitement d'un calice allemand ou autrichien, et est dissemblable d'un calice espagnol ou italien. Mais il faut noter cependant que dans ce dernier pays, et spécialement à Rome, les modèles français commencent à pénétrer ; et on y trouve maintenant des copies des calices français.


— La sainte Église, pourvu que l'objet réponde substantiellement à ses vues, laisse aux fabricants une latitude dont ceux-ci ne se contentent pas d'user, car ils en abusent. Il y a quelques années, on avait lancé en France un calice dit *modern style*. C'était un calice dont les décorations étaient empruntées à la nature. Ainsi il y avait le calice chardon, parceque la tige était formé par celle d'un chardon dont les pointes venaient embrasser le fond de la coupe du calice. Heureusement que le bon sens chrétien a fait justice de cette innovation de mauvais goût. Qu'on laisse les calices chardons, ou tirés d'autres plantes, aux vases vulgaires destinés à la boisson ; mais le calice a une forme hiératique bien déterminée et d'où, par respect pour l'auguste mystère qui s'accomplit dans son sein, il n'est point permis de s'écarter.

— Voici maintenant, pour sortir de cette exposition, une nouvelle d'intérêt pratique. Quand la Constitution *Sapientis consilio* qui réformait différents rouages des administrations de l'Église, est entrée en vigueur, on se demandait si une Congrégation qui avait commencé une affaire pouvait la continuer ou s'en trouvait dessaisie à cette date (3 novembre). Il y avait des motifs également sérieux pour l'une et l'autre de ces solutions. Prenons par exemple le Canada, qui est maintenant soumis au droit commun, et supposons qu'un de ses florissants instituts religieux fut en instance auprès de la Propagande pour obtenir l'approbation de ses constitutions. Cette Congrégation était-elle encore compétente pour cette affaire qu'elle avait commencée, ou la Congrégation des Religieux, chargée des religieux du monde entier, même de ceux soumis à la Propagande, devait-elle s'en occuper exclusivement ? Le Souverain Pontife a décidé que seule la Congrégation nouvelle des Religieux était compétente ; par conséquent la Propagande devait lui passer le dossier qu'elle avait.

— Mais ce transfert de juridiction entraînera au début des lenteurs inévitables. Il faut avant tout que la nouvelle Congrégation des Religieux crée sa procédure interne. Nommera-t-elle parmi les consultants une commission chargée de cette partie, ou les Evêques cardinaux qui la composent voudront-ils eux-mêmes faire le travail, dégrossi d'abord par le consultant nommé, puis revu par l'auditeur spécial attaché à chacune des branches de la vie religieuse ? Il semblerait que pour l'instant la première solution serait adoptée. Et elle a un précédent, car à la Propagande les constitutions des instituts religieux étaient, avant la nomination d'une commission spéciale, examinées directement dans la réunion plénière des cardinaux. En tout cas, s'il y a un peu de lenteur au début, les choses reprendront rapidement leur marche ; et cette Congrégation, étant débarrassée de la partie contentieuse, se consacrera exclusivement à la direction et au développement de la vie religieuse. La dualité qui pouvait exister entre la Propagande et les Evêques et Réguliers (notons que j'écris pouvait exister) n'aura pas de raison d'être. La Congrégation des Religieux, dont le préfet est un cardinal qui jouit d'une si haute autorité, le cardinal Vivès, dont le secrétaire, Dom Laurent Janssens, appartient à l'ordre de Saint-Benoit et dont il est inutile de faire l'éloge parce qu'il est trop connu, appliquera les règles, non point avec une rigidité mathématique, mais en les modelant sur les besoins des instituts. Ceux des missions ne peuvent encore être traités sur le même pied que ceux établis en pays chrétiens, et cette Congrégation aura pour eux toutes les délicatesses d'une mère, et s'aura s'adapter à leurs besoins, aux exigences des situations particulières dans lesquelles ils se meuvent. Mais il y aura une plus grande unité ; c'était le but que se proposait Pie X, et il sera ainsi atteint.

DON ALESSANDRO.

M. L'ABBE CUROTTE A ROME

 A situation nouvelle que les importants changements qui viennent de s'effectuer à Rome (3 novembre 1908) dans les dicastères pontificaux, ont créée, apporte aux diocèses du Canada des conditions nouvelles. L'on sait, en effet, que tous les diocèses régulièrement constitués de notre pays ont cessé de relever de la Propagande, pour dépendre dorénavant des divers Congrégations et Tribunaux d'ailleurs considérablement modifiés quant à leur compétence et à leurs diverses attributions. De ce fait, il a paru utile à Mgr l'archevêque de se nommer un procureur, en résidence à Rome. Par l'entremise du titulaire de cette honorable fonction, les affaires à être traitées devant les Congrégations ou les Tribunaux romains, pourront être suivies avec plus de facilité et plus d'efficacité.

Monseigneur nous a fait connaître et nous mande d'annoncer officiellement qu'il a choisi, pour ce poste de confiance, M. l'abbé Curotte, docteur en théologie, en droit canon et en philosophie, ancien secrétaire de l'Université Laval, actuellement en séjour d'étude dans la Ville Eternelle.

Nous avons appris en plus que Mgr l'évêque de Valleyfield avait aussi, dans le même temps, nommé M. l'abbé Curotte son procureur à Rome.

Enfin, nous avons le plaisir de faire connaître à nos lecteurs que le jeune et distingué procureur de Montréal et de Valleyfield a été récemment adjoint comme professeur suppléant, à l'Académie Saint-Thomas, au savant Père Lépicier, successeur du cardinal Satolli dans la première chaire de théologie dogmatique à la Propagande. On nous communique de Rome que M. Curotte a déjà donné ses premières leçons avec un remarquable succès.

C'est, croyons-nous, la première fois qu'un Canadien occupe une chaire de professeur à Rome. L'honneur en rejaillit sur notre pays tout entier. Nous en félicitons notre savant confrère et lui offrons nos meilleurs vœux de succès dans les hautes fonctions auxquelles l'appellent la confiance de son archevêque et celle de ses anciens maîtres de l'Université de la Propagande.

FEU M. ERNEST-GEORGES VIGER, P. S. S.

UN prêtre éducateur d'un rare mérite, qui n'a jamais trahi l'intérêt des œuvres auxquelles Dieu l'avait appelé, vient de mourir au Collège Saint-Charles, à Ellicott city, dans le Maryland. M. Ernest-Georges Viger, de la Compagnie de Saint-Sulpice, professeur au Collège Saint-Charles depuis quarante-sept ans, a été trouvé mort dans son lit le matin du 11 novembre. C'est une lourde perte pour Saint-Sulpice et pour le Collège Saint-Charles.

M. Viger était un des nôtres. Il était né, en effet, à Saint-Jacques de l'Achigan, le 1er février 1839, et il avait étudié au Collège de l'Assomption et au Grand-Séminaire de Montréal. Son père, M. le Dr Viger, de Saint-Jacques, puis de l'Assomption, qu'on surnommait le médecin des pauvres, a laissé un souvenir respecté. L'un de ses frères, M. l'abbé C.-T. Viger, est encore curé de l'Épiphanie, au diocèse de Joliette. Il était apparenté à Denis-Benjamin Viger et le propre neveu de Bonaventure Viger, un héros de 1837.

Au cours de sa cléricature, la faible santé de l'abbé Viger l'ayant obligé à prendre quelque repos, il se rendit utile à ses anciens directeurs de l'Assomption, en donnant des leçons d'anglais. Sir Wilfrid Laurier fut du nombre de ses élèves.

Étant entré à Saint-Sulpice, après son passage au Grand-Séminaire, il termina ses études théologiques à Paris, où il fut

ordonné par feu Mgr de Charbonnel le 14 juin 1862. Pendant l'une de ses vacances, il avait désiré et il obtint d'aller à Rome, où il eut le bonheur de voir Pie IX, de sainte mémoire. Il garda de son audience auprès du pape de l'Immaculée un impérissable souvenir. Il conservait comme une relique la modeste soutane qu'il portait ce jour-là. C'est dans ses plis, selon son désir, qu'il a été enseveli.

Quelques mois après son ordination, le 29 septembre 1862, étant passé au Canada pour y faire ses adieux à sa famille et à ses amis, le jeune sulpicien arrivait au Collège Saint-Charles qu'il ne devait plus quitter qu'à la mort, après quarante-six années bien remplies.

Ce qu'a été sa carrière de professeur et de directeur, il n'est pas facile de le dire complètement dans le cadre trop restreint dont nous disposons.

Ses rapports avec ses confrères et avec ses élèves furent toujours empreints de la plus cordiale sympathie. Il était joyeux et aimable en récréation, sérieux et intéressant en classe. Sa piété était un exemple vivant. Apôtre zélé de la Propagation de la foi, propagateur attitré du journal *Colored Harvest* de l'œuvre de l'évangélisation des Noirs, ami et protecteur des futurs Paulistes et des disciples du Père Hecker, aucune œuvre de zèle ne le trouvait indifférent. Il rêva de fonder une « ligue de prières » pour le triomphe de la cause catholique dans l'Ouest canadien.

Mais ce fut surtout dans l'action immédiate sur ses élèves, dont il fut pendant longtemps le directeur de congrégation et bien souvent le prédicateur, qu'il aima à se dépenser sans compter. La dernière fois qu'il parla à ses chers congréganistes, il dut s'arrêter, suffoqué par l'émotion, et c'est assis qu'il termina son sermon.

Son zèle pour la piété ne nuisait en rien à son ardeur pour l'étude. Il fut un professeur remarquable et aimé, et cela pendant près d'un demi-siècle. Nous nous rappelons avoir

entendu, il y a dix-huit ans, l'un de ses anciens élèves de Saint-Charles, faire, au Grand-Séminaire de Montréal, de sa maîtrise comme professeur et de sa direction spirituelle, un éloge très convaincu. Il enseigna avec un égal succès le latin, le grec, l'histoire et l'anglais. En anglais surtout, il devint d'une force et d'une compétence peu communes. Il fut de longues années, en cette langue, professeur d'élocution. Il publia un manuel de littérature anglaise et américaine (Manuel de Jenkins) de 646 pages, qui en est à sa douzième édition et fait autorité dans tous les collèges catholiques des Etats-Unis. On lui doit également une histoire de *St. Mary's Seminary* (Baltimore) et une autre de *St. Charles's College*.

Il était fils de médecin et ne l'oublia pas. Avec une charité prévenante il exerça pendant plus de quarante ans les délicates fonctions d'infirmier. Une mère aimante n'aurait pas préparé avec plus de soin les antidotes et les médicaments. Lors d'une épidémie de fièvre maligne, il organisa tout un service d'hôpital au collège. Bref, c'était un prêtre et un directeur modèle. C'est dire qu'il fut un excellent sulpicien, ce qui, chacun le sait, n'est pas un éloge banal.

Constamment il conserva en tête de son règlement de vie et eut sous les yeux ces belles paroles que lui écrivait, aux premiers temps de son séjour à Saint-Charles, le vénéré M. Rouxel du Grand-Séminaire de Montréal, et que nous sommes particulièrement heureux de reproduire ici : « Je vous félicite
« d'avoir pour vocation de consumer votre vie au service d'une
« œuvre si évidemment bénie de Dieu, laquelle, après trois
« siècles, a réalisé enfin d'une manière si ferme, si prudente et
« si persévérante, le plan tracé par le saint Concile de Trente
« pour l'éducation classique des candidats au sacerdoce. Puisse
« la vraie notion d'un petit séminaire briller dans sa simplicité
« et sa beauté aux yeux de tous ceux à qui est confié *ex officio*
« le soin de protéger et de développer les vocations ecclésiastiques ! Tant que l'autorité infallible n'aura pas modifié

« l'esprit et la lettre du Concile de Trente sur les séminaires, il
« restera certain que l'admirable énergie avec laquelle les fon-
« dateurs de Saint-Charles ont protégé la pureté de leur œuvre
« leur était inspirée par l'esprit de Dieu et mérite d'être imitée
« dans le monde entier ».

Mais si, fidèle à ce bel idéal, M. Viger fut toute sa vie un homme de zèle et de dévouement, s'il aima d'une affection inlassable son cher collègue Saint-Charles, s'il servit loyalement son pays d'adoption jusqu'à se faire naturaliser citoyen américain — son dernier vote a été pour M. Taft — ce fils de patriotes canadiens n'oublia jamais non plus le pays de son enfance. Il n'était jamais plus heureux que quand il recevait au Maryland la visite de quelques compatriotes, notamment des gens de l'Assomption.

Depuis déjà plusieurs mois, sans qu'il eût pour cela cessé de travailler, il sentait son pas devenir plus lourd et sa respiration plus pénible. Il n'avait pourtant pas encore 70 ans ; mais il avait tant peiné ! Le 10 novembre, comme d'habitude, il donnait ses cours et terminait sa journée laborieuse par la correction de ses copies. Le lendemain matin, il se réveillait dans l'éternité. Dieu avait jugé que la tâche suffisait et il le prenait vraiment sur la brèche.

Ses funérailles, le 14 novembre, furent très solennelles. De nombreux confrères, accourus du Canada et de la Nouvelle-Angleterre, y assistaient. Un parent du défunt, religieux augustinien, chanta le service. M. le recteur de la cathédrale de Baltimore, le Père Fletcher, prononça l'oraison funèbre, et Son Eminence le cardinal Gibbons donna l'absoute. L'évêque de Wilmington, Mgr Monaghan, et le recteur de l'Université de Washington, Mgr O'Connell — ses anciens élèves — avec une foule d'autres, étaient au sanctuaire. Dans la nef, beaucoup d'amis fidèles et d'anciens élèves étaient venus lui rendre les derniers hommages. On remarquait entre autres l'ex-gouverneur du Maryland, l'honorable John Lee Carroll.

LA PLUS PRECIEUSE RELIQUE DU MONDE



UELLE serait-elle ? Sans aucun doute, elle ne pourrait être que la relique du plus grand, du plus célèbre, du plus bienfaisant, du plus saint des hommes. Quel est cet homme ? Incontestablement il est le Christ Jésus, le Sauveur des hommes, le Fils de Dieu incarné qui s'est appelé lui-même le Fils de l'homme ; c'est l'Homme-Dieu.

Mais Jésus-Christ a-t-il laissé quelques restes de son humanité sainte sur la terre ? Et quand son âme, trois jours après le drame sanglant du Calvaire, revint au tombeau gardé par les Juifs défiants, reprendre le corps qu'on y avait enseveli, a-t-elle repris tout ce qui avait été son corps, au moment qu'elle endurait les horribles souffrances de sa Passion ? Lorsque foulant, pour la dernière fois, cette terre de son pied humain, au Mont des Oliviers, elle s'élança vers les cieux, n'a-t-elle point emporté avec elle tout ce qui fut son humanité?...

Jésus pouvait-il laisser ici-bas quelque chose de lui ? Oui, a répondu la science des théologiens et la décision des papes. A-t-il laissé quelque chose de lui ? Oui, répond la voix de l'histoire et des faits.

C'est une tradition acceptée que la Très Sainte Vierge a recueilli sur le Calvaire, avec l'aide de l'apôtre bien-aimé, saint Jean, auquel Jésus Christ l'avait confiée, du sang de son divin Fils, qui, sur la croix, avait coulé à flots ; — que ce sang si cher, puisé aux sources virginales de ses chastes flancs, elle le conserva jusqu'à sa mort, avec un soin jaloux ; — qu'elle le légua à saint Jacques, premier évêque de Jérusalem, et qu'à Jérusalem il fut toujours, pendant des siècles, l'objet de la plus grande vénération de la part des fidèles. L'histoire le prouve.

Mais qu'est devenu ce sang divin ?... Ah ! quelle joie pour l'âme chrétienne, si elle pouvait baiser ces restes sacrés ! Quel

gage puissant de salut, pour le pays qui le posséderait ! Et de quelle vénération la piété des fidèles saurait l'entourer !

Eh bien ! oui, par un acte miséricordieux de la divine Providence, quelques gouttes de ce sang rédempteur qui fut la monnaie qui paya le prix de la rançon de notre captivité éternelle nous ont été conservées. Et cette très précieuse relique du Fils de Dieu est au cœur de la catholique France, aujourd'hui si éprouvée, mais si glorieusement forte dans l'épreuve.

L'église de Neury-Saint-Sépulcre, au diocèse de Bourges, autrefois vassale du Saint-Sépulcre de Jérusalem, et dont le « cleric administrateur » était jadis nommé directement par les papes eux-mêmes, possède quelques gouttes, très pures et sans aucun mélange, du précieux sang de notre Sauveur, recueillies, il y a dix-neuf cents ans, sur le Calvaire.

Depuis 1297, elles reposent sous sa vieille coupole byzantine, bâtie sur le modèle primitif de l'église du Saint-Sépulcre, et dont les fondations gardent, mêlée au sol paisible du Berry, de la terre sanctifiée par les pas du Sauveur, rapportée de Jérusalem.

Elles furent apportées de Terre-Sainte, par l'illustre cardinal Eudes de Châteauroux, le conseiller et le légat des papes, l'ami du roi de France, le prédicateur et le chef spirituel de la première croisade de saint Louis. Le grand croisé en fit don à son pays natal, à cette église qu'il aimait tant, et dont il avait, quelques années auparavant, consacré solennellement le maître-autel.

Et depuis cette époque, tous les ans, les fidèles de cette religieuse contrée viennent les vénérer en de pieux pèlerinages, solennels ou privés.

Et depuis 1623, une confrérie, enrichie des plus nombreuses indulgences, y a été institué par le pape Grégoire XV, en leur honneur. L'église de Neury possède encore la bulle papale d'approbation.

Bien que la plus ancienne de près de deux cents ans, la confrérie du Précieux-Sang de Neury s'est fait affilier, en 1865, à l'archiconfrérie du Précieux-Sang de Saint-Nicolas-in-Carcere, à Rome, dont elle a ainsi ajouté les nombreuses indulgences à celles que lui avait accordées, déjà si riches et si faciles à gagner, le pape Grégoire XV.

A. BÈDU,

*Curé et doyen de Neury Saint-Sépulcre,
Chevalier du Saint-Sépulcre.*

NOTA. — Nous avons cru qu'il était de notre devoir de faire connaître à la chrétienté notre insigne relique qui intéresse tous les fidèles du Christ ; et nous avons, à cet effet, publié une petite brochure populaire, *Le Précieux-Sang de Neury-Saint-Sépulcre*, disant l'histoire de la sainte relique, celle de son illustre donateur, et celle de la confrérie, avec les nombreuses indulgences qui y sont attachées. Nous y avons ajouté quelques prières et le cantique du Précieux-Sang. En vente chez l'auteur, et à la librairie Lethilleux, 10, rue Cassette, Paris.

A. B.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE

Archevêché de Montréal, le 12 décembre 1908.

M. l'abbé Joseph-Hercule Léonard, du diocèse de Rimouski, décédé à Saint-Vincent-de-Paul le 5 de ce mois, était membre de la Société d'une Messe.

Archevêché de Montréal, le 16 décembre 1908.

M. l'abbé Joseph LeGardeur Repentigny, curé à Lampasas, Texas, décédé le 11 de ce mois, était membre de la Société d'une Messe.

EMILE ROY, chan., *chancelier.*

UNE ASSOCIATION CATHOLIQUE ANGLO-SAXONNE

On s'est demandé pourquoi les catholiques d'Angleterre, qui sont une minorité, avaient pu songer à organiser un congrès eucharistique et une procession dans les rues de Londres et avaient, somme toute, réussi dans leur audacieuse entreprise ?

Il y a une réponse à cette question qu'il importe de souligner. C'est que la minorité catholique anglaise est organisée. Le 15 septembre 1906, en effet, Mgr Bourne promulgua le plan d'organisation et de fédération des associations catholiques anglaises. Voici les statuts : 1o Union de tous les catholiques pour la défense des intérêts catholiques. 2o Enregistrement des noms et adresses de tous les catholiques, en vue de leur coopération aux œuvres catholiques. 3o Inscription de tous les électeurs catholiques, sur un registre *ad hoc*, et étude de leurs votes dans les élections municipales, cantonales ou législatives, pour tout ce qui regarde les intérêts catholiques. 4o Peuvent faire partie de l'association, tous les catholiques de tout sexe et de tout âge. Le désir de Mgr l'archevêque de Westminster est que tous les catholiques fassent partie de l'association, ce qui leur est assez facile, la cotisation annuelle ne dépassant pas 1 shelling.

Cette organisation catholique a été assez efficace notamment dans l'affaire des écoles confessionnelles que le ministère voulait remplacer par des écoles neutres. Si la question n'a pas encore été solutionnée contre eux, c'est à leur ténacité et à leur énergie qu'on le doit.

AUX PRIERES

Sœur Marie de Sainte-Aurélié, née Wivine Thérien, religieuse choriste, des religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon-Pasteur, décédée à Montréal.

Rév. Père Célestin Souques, catéchiste majeur, de l'Institut des Clercs de Saint-Viateur, décédé à Bruxelles, Belgique.

M. Philippe Roy, décédé à Saint-Blaise.